

Compte-rendu du Conseil Municipal de 04 mars 2019

1- Après lecture, le PV du Conseil Municipal du 28 janvier 2019 est approuvé.

2- Point sur les travaux

- Plan d'Aménagement du Bourg : les travaux sur la parcelle en face de la caserne vont débiter. Toutes les maisons sont désormais raccordées au réseau d'assainissement.
La consultation pour les travaux de 2019 « PAB rue du stade des Bruyères » va être lancée.
- La consultation pour le programme voirie 2019 va être lancée. Elle comprend le renforcement des VC 5^E (Claniac) et VC du village de May, de l'entrée du parc de la Sogne et du parking du gîte à Spontour ; il sera par ailleurs réalisé le réseau AEP et le renforcement de la chaussée des VC 14 (La Terrade) et 21 (Brésanges).
- La gabare a fait l'objet d'un contrôle le 18 février dernier par un cabinet spécialisé. Le rapport préconise des travaux importants avant remise à l'eau. Une consultation va être lancée.
- Contact a été pris auprès d'entreprises pour les réparations sur la piscine de Spontour. Les travaux devraient être réalisés sous peu.

3- Lancement d'une déclaration d'utilité publique : Point ajourné

4- Acquisition d'un bâtiment en centre-bourg

Le Conseil Municipal avait formulé une offre d'acquisition pour la maison BITARELLE – jouxtant l'hôtel restaurant Le Soursacois – à 25 000 €. Cette offre a été refusée par les propriétaires.
Une dernière offre sera formulée au montant de 30 000 €.

5- Complexe touristique du Pont-Aubert

- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public : redevance

La gérante requiert soit un allongement de la durée de l'AOT, soit une diminution de la redevance. Rappel est fait que la redevance est de 8 000 € TTC par an.

Le Conseil Municipal décide de porter la redevance à 5 333.34 € TTC par an. Un avenant sera conclu.

- Lancement de consultations pour le projet de requalification

Dans le cadre de la requalification du complexe touristique, deux consultations vont être lancées, une pour choisir un cabinet spécialisé qui sera chargé de rédiger le contrat de DSP et tous les documents juridiques liés et une pour faire appel à un maître d'œuvre. Sur ce dernier point, il sera pris attache auprès du syndicat de la Diège et de Corrèze Ingénierie qui peuvent réaliser cette mission.

6- Changement du Distributeur Automatique de Billets : modalités et financements

Monsieur le Maire indique que le DAB sera obsolète en juin prochain ; son remplacement est donc impératif. Les services de La Poste ont chiffré le remplacement de l'équipement pour un montant de 22 332.00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du DAB et des financements vont être sollicités auprès du fond de péréquation de la CDPTT.

7- Demande de DETR pour la création d'un terrain de pétanque et d'un terrain multisports : modification du taux de subvention

En séance du 11 octobre 2017, le Conseil Municipal avait arrêté le plan de financements pour la création d'un terrain de pétanque et d'un terrain multisports. Le projet était financé en partie par de la DETR.

Le dossier n'a pas été retenu en 2018 mais a été reconduit en 2019. La demande de financements peut être reconduite mais il convient d'arrêter un nouveau plan de financements, les modalités d'intervention ayant changées.

Le nouveau plan de financements porte le taux de subvention de DETR de 24 % à 25 %.

8- Création d'un parcours de découverte et d'interprétation du Viaduc des Rochers Noirs : demande de subvention LEADER

La consultation pour la création d'un parcours de découverte et d'interprétation a été lancée le vendredi 22 février ; elle comprend deux lots, un pour le graphisme et un pour la fourniture et la pose. Les candidatures doivent parvenir avant le vendredi 15 mars 2019, 12 h.

L'opération est estimée à 20 000.00 € HT. Une demande de subvention LEADER – à hauteur de 80 % - va être déposée.

9- Déploiement de la fibre optique : convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques avec le syndicat mixte Dorsal

Une convention de droit d'usage va être signée avec le syndicat mixte Dorsal. Elle vise à autoriser l'implantation sur la parcelle n°AB 67 sise au Bourg d'équipements tels qu'armoire, chambre, boîte de dérivation.

10- Convention relative à la mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif avec le Département de la Corrèze

La convention avec le département de la Corrèze va être renouvelée pour la mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif (SATESE) sur la période 2019-2024. En contrepartie, la commune s'engage à régler chaque année 0.40 €/ habitant, sur la base de la population DGF, soit 280 € TTC pour l'année 2019.

11- Recrutement d'un adjoint technique à temps non complet

Suite à la démission de l'agent en charge de l'entretien des salles communales, il convient de recruter un adjoint technique à temps non complet (12 heures hebdomadaires).

Lecture est faite des deux candidatures. A bulletins secrets, et par 7 voix « pour », la candidature de Mme Sandrine SOUBRANNE est retenue. Un contrat d'un an sera conclu.

12- Participation aux frais scolaires – commune d'Egletons

Un enfant de la commune est scolarisé dans une classe spécialisée à Egletons. La commune de Soursac étant dépourvue de cette classe spécialisée, la commune d'Egletons demande une participation de 895 € par année scolaire pour les frais de scolarité.

La participation aux frais de scolarité est approuvée et une convention sera établie avec la commune d'Egletons. Précision est faite que cette dépense est approuvée à titre exceptionnel.

13- Convention avec Haute-Corrèze Communauté pour la prise en charge des frais de personnel sur les temps périscolaires

La commune met à disposition de Haute-Corrèze Communauté le personnel nécessaire pour assurer les temps périscolaires à l'école (garderie matin/soir et pause méridienne). Les frais de personnel sur ces temps doivent être pris en charge par l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal approuve la conclusion d'une convention avec Haute-Corrèze Communauté pour fixer les modalités de remboursement sur les années 2017, 2018 et 2019.

14- Coupes de bois – encaissement de la recette

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique et de l'élagage en bord de voirie communale, l'entreprise RIBEIRO a coupé des arbres aux abords du stade des Bruyères. Le produit issu de ces coupes représente 804.53 €.

Le Conseil Municipal approuve cette recette et l'affecte à la section de May La Diavette, les parcelles concernées en dépendant.

15- Questions diverses

- Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Haute-Corrèze Communauté va se rendre dans chacune des communes afin de rencontrer les élus pour partager et amender le diagnostic réalisé. Une date va être prochainement arrêtée.

- Monsieur le Maire informe que l'association des élus des Gorges de la Haute-Dordogne ont voté une motion pour le maintien d'un poste à la Trésorerie de NEUVIC au-delà du 1^{er} juin prochain, date de départ d'un agent.
- Lecture est faite d'un courrier reçu de Pacifica. L'assureur représente les intérêts d'un particulier qui met en cause la commune pour un problème sur la voirie communale. Le dossier sera traité par Groupama, assureur de la commune.
- Les personnes qui souhaitent acquérir le château de Durfort ont fait savoir par écrit qu'ils s'engageaient à prendre en charge les frais afférents à l'aliénation du chemin d'accès. Monsieur le Maire leur a indiqué verbalement que la procédure sera engagée lorsque l'acquisition du château sera effective.
- Monsieur le Maire informe de la réception du préavis des locataires du presbytère à Soursac. Le logement sera disponible 26 mai prochain.
- Le groupe de travail « cimetières » s'est réuni pour travailler sur un règlement. La prochaine étape consiste à se rendre dans les cimetières pour aborder les questions pratiques.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 h 00.